

500-06-000786-166

AVIS DE SUSPENSION

Une demande d'action collective a été intentée en Ontario et au Québec, où il est allégué que les filtres à VCI conçus par Bard pour prévenir la migration de caillots sanguins dans la veine cave inférieure (une veine importante qui renvoie le sang du bas du corps vers le cœur) ont été mal conçus, fabriqués et distribués, entraînant une augmentation des complications par rapport aux autres options de traitement. Bard nie ces allégations.

Les parties ont conclu une entente pour mettre fin à l'action collective en Ontario et au Québec. Le désistement a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Par jugement du 19 janvier 2021, la Cour supérieure du Québec a suspendu le déroulement de l'action collective au Québec. Le désistement et la suspension visent uniquement l'action collective relative aux filtres à VCI conçus par Bard. Ils ne concernent pas les réclamations contre d'autres fabricants.

Si on vous a implanté un filtre à VCI et que souhaitez poursuivre une réclamation, vous pouvez toujours le faire :

- soit par le biais des actions collectives actuellement en cours,
- soit par une action individuelle.

Les actions collectives présentement en cours sont :

- *Douglas Bussey c. Cook Group, Inc. et autres*, Cour du Banc de la Reine de Saskatchewan, n° QBG 2729 de 2016;
- *Irene Fraser c. Cook Group, Inc. et autres*, Cour suprême de Colombie-Britannique, N° 178129.

Siskinds peut vous fournir de plus amples informations concernant vos options. Si on vous a implanté un filtre à VCI, veuillez nous joindre par courriel à l'adresse IVCFilters@siskinds.com ou par téléphone, sans frais, au 1 (800) 461-6166 poste 2406 (anglais) ou poste 2409 (français).